

PROGRAMME NATIONAL FSE+ EMPLOI - INCLUSION - JEUNESSE - COMPÉTENCES

Résumé de l'appel à projets à paraître

RÉGION ADMINISTRATIVE : La Réunion

PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE : La Réunion

SERVICE GESTIONNAIRE : DEETS Réunion - Service FSE

CODE ET INTITULE : REUNAGD1741 La Réunion_Aide matérielle aux plus démunis_Priorité 5-OS M

PROGRAMME : Programme national FSE+ Emploi - Inclusion - Jeunesse - Compétences

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

5.m Lutter contre la privation matérielle en apportant une aide alimentaire et/ou une assistance matérielle de base aux personnes les plus démunies, y compris les enfants, et prévoir des mesures d'accompagnement favorisant leur inclusion sociale

CATÉGORIE DES CANDIDATS ÉLIGIBLES (porteurs de projets) :

L'appel à projets est ouvert à toutes structures associatives ou militaires publiques ou privés susceptibles de proposer un projet d'intérêt général relevant de son champ d'intervention, en lien avec les thématiques ciblées.

MONTANT TOTAL DU SOUTIEN EUROPÉEN PRÉVU : 3 000 000 €

DATE DE LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS : 24/09/2025

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : 15/12/2025

DESCRIPTION ET CONTEXTE :

Pour la période de programmation 2021-2027, le Préfet de région de La Réunion est chargé de mettre en œuvre les crédits du Fonds Social Européen Plus (FSE+) au titre du volet déconcentré du programme national FSE+ (PN FSE+) «Emploi - Inclusion - Jeunesse - Compétences» dont l'Autorité de gestion est la Délégation générale à l'emploi et à la Formation professionnelle (DGEFP) du Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion.



Financé par
l'Union
européenne

Sur la période 2021-2027, le territoire de La Réunion dispose d'une enveloppe de près de 489.7 millions d'euros répartie entre l'Etat et la Région. Au titre du volet Etat, la Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS) met en œuvre les 255 millions d'euros de crédits FSE+ relatifs aux interventions conduites sur le territoire, dans le respect des règles et normes administratives fixées par les autorités européennes et nationales et qui visent à apporter une « assurance raisonnable » de bonne et saine gestion des fonds publics. Sur la période 2021-2027, le volet central Etat apportera une contribution FSE+ à hauteur de 51.7 millions d'euros pour le territoire réunionnais.

La déclinaison du programme national à La Réunion s'articule autour de sept priorités, dont trois majeures :

- Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables ou des exclus ;
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et l'appui à la réussite éducative ;
- Améliorer les compétences et les systèmes d'éducation, de formation professionnelle et d'orientation pour mieux anticiper et accompagner les mutations économiques.

Quatre autres priorités visent à promouvoir un marché du travail inclusif et un environnement de travail adapté et sain, à procurer une aide matérielle aux plus démunis, à favoriser l'innovation sociale et l'essaimage de dispositifs innovants et enfin, à fournir une allocation spécifique permettant de répondre aux défis spécifiques des régions ultrapériphériques.

Les jeunes confrontés à des difficultés d'insertion, les publics les plus éloignés de l'emploi ou en situation d'exclusion, les personnes handicapées, les seniors, les enfants concernés par une situation d'exclusion ou en difficulté scolaires constituent les cibles prioritaires de ce programme.

Ces priorités s'imbriquent dans le champ des politiques publiques de l'emploi en particulier celle de la lutte contre la pauvreté.

Appels à projet (APP)

Le FSE+ volet Etat déconcentré se déclinera autour d'appels à projets spécifiques ou transversaux, ajustés en fonction des objectifs spécifiques (OS) conformes aux priorités du programme national FSE+.

Une première série d'appels à projets a été publiée dès 2023 et a permis de conventionner environ 82 millions d'euros de FSE et couvrir la réalisation d'opérations jusqu'en 2025. Cette seconde série vise à couvrir la période 2025 – 2027.

Au-delà de la date de fin de publication de l'appel à projet les dossiers ne pourront plus être déposés. **Ils concernent strictement les opérations débutant à compter du 1er janvier 2025. Les opérations pourront se réaliser jusqu'au 31 décembre 2027. Il appartient aux porteurs de projet de déterminer la période de réalisation souhaitée, dans la limite de 36 mois.**

Cet appel à projets est ouvert à toutes les structures susceptibles de proposer des initiatives dans leurs domaines de compétences et en lien avec les thématiques de cet appel à projet.

Dans le cadre de cet appel à projet, les opérations doivent être réalisées exclusivement à La Réunion.



Les porteurs de projet, au moment du dépôt de leur demande, sont invités à sélectionner le bon appel à projet, aucun basculement entre appels à projets n'étant possible par la suite.

Cet appel à projet ne sera pas republié tous les ans. A ce titre, les porteurs de projet sont invités à déposer des dossiers pluriannuels s'ils ont déjà bénéficié d'une subvention FSE et FSE+. **Les nouveaux porteurs n'ayant jamais fait de demande de subvention FSE et FSE+ seront cependant invités à déposer des dossiers pour une seule année dans un premier temps, avant d'envisager des dossiers pluriannuels lors de futurs appels à projets.** Ces premiers dossiers sur une année unique pourront faire l'objet d'un avenant après analyse du service gestionnaire, à la demande du porteur. Le FSE+ intervient en additionnalité des financements nationaux et ne s'y substitue pas.

Le présent appel à projets concerne la priorité 5, et plus particulièrement l'objectif spécifique M visant à lutter contre la privation matérielle. L'enveloppe prévue est de 3 000 000 d'euros.

THÈME : Soutien des actions en faveur de l'assistance matérielle aux plus démunis en lien avec un accompagnement social

